



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 7 Octobre 2021

Présents : M. Franck OSSWALD, maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, Mme Sandrine HAMM-NISETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Denis CELARIÉ, M. Philippe CHARPY, M. Jean-Louis GREGOIRE, M. Éric LAHON, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, Mme Claire MAZZOCCHI,

Absents excusés avec procuration : M. Daniel JUNG (à M. Jean-Louis GREGOIRE) et Mme Isabelle RAULET (à Mme Sandrine HAMM-NIZETTE).

Monsieur Daniel JUNG est arrivé à la séance du conseil municipal avant le vote du point n° 8

Absents excusés : M. Christophe PREVOST et M. Damien CARL

Absents non excusés : M. Robin CISNEROS, M. Roberto ERNESTI, M. Hubert PAYEN, Mme Manon REYEN, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ et M. Olivier SCHMITT

En outre, assistait à la séance : Mme Catherine SCHMITT, Directrice Générale des Services.
Monsieur Éric LAHON a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 7 octobre 2021 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a pris les décisions suivantes :

Approuvé le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2021	A l'unanimité
Pris acte de la communication des décisions du Maire n° 16/2021	Les membres du conseil municipal ont pris acte
1 – A pris acte de l'installation de Monsieur Damien CARL en qualité de conseiller municipal	Les membres du conseil municipal ont pris acte
2 – A adopté le règlement intérieur du conseil municipal	A l'unanimité
3 – A autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales et Metz Métropole	A l'unanimité

4 – A autorisé Monsieur le Maire à demander, pour les travaux de la salle du conseil municipal, des fonds de concours, participations ou subventions exceptionnelles à Metz-Métropole, au Conseil Départemental, au Conseil Régional et à la Préfecture de la Moselle	A l'unanimité
5 – A autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les commandes de matériels et équipement numériques pour l'école Paul Langevin dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é et dans le respect des crédits ouverts au budget ; - A autorisé Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune de Saint-Julien-lès-Metz	A l'unanimité
6 – A décidé le versement de subventions aux associations : <ul style="list-style-type: none"> - Association sportive (Football club) : 4 000 € - Football club pour aide école d'arbitrage : 2 500 € - Famille de France – APF : 250 € - Souvenir Français : 250 € - Judo club : 2 500 € - Amicale du personnel : 2 000 € - Association avec l'école : 1 000 € - Tennis de table : 2 000 € - Marie et Mathias : 500 € - Tous ensembles : 1 700 € - Air Vigilance : 1 500 € 	A l'unanimité
7 – A décidé que l'attribution de compensation d'investissement versée par Metz-Métropole fera l'objet d'une neutralisation dans le budget communal à compter de l'exercice 2021 et ce jusqu'à nouvelle disposition.	A l'unanimité
8 – A fixé les modalités d'application du régime d'astreintes d'exploitation prévu au bénéfice des agents territoriaux à compter du 15 novembre 2021	A l'unanimité
9 – A mis fin aux fonctions d'adjoint au Maire de Monsieur Christophe PREVOST	A l'unanimité

La séance est levée à 20 heures et 10 minutes.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 11 octobre 2021

Le Maire



Franck OSSWALD